



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et gestion de l'eau

ARRETE préfectoral n° 15-DDTM85-326

portant modification de la composition de la
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du bassin de la rivière Vendée

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU le décret n° 2011-912 du 29 juillet 2011 relatif à l'Établissement public pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin,
- VU l'arrêté ministériel du 10 août 2011 relatif à la définition du périmètre de l'Établissement public du Marais poitevin,
- VU l'arrêté n° 97-DRCL/4-004 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la rivière Vendée,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-545 du 6 septembre 2010, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la rivière Vendée,
- VU les changements de représentants des conseils départementaux de la Vendée et des Deux-Sèvres et de l'association des maires des Deux-Sèvres intervenus suite aux élections du printemps 2015,
- VU le changement de représentant de l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise en date du 11 mai 2015,
- VU la demande de changement de représentant intervenu de l'association vendéenne pour la qualité de la vie en date du 10 mars 2015,

ARRETE :

Article 1 : Composition de la Commission locale de l'eau

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 11-DDTM-590 du 11 août 2011, n° 12-DDTM-102 du 5 mars 2012, n°13-DDTM85-332 du 24 mai

2013, n° 13-DDTM85-419 du 21 juin 2013 et n° 14-DDTM85-492 du 27 août 2014, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-545 du 6 septembre 2010 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

*Conseil général de la Vendée est remplacé par Conseil départemental de la Vendée
Madame Marie-Josèphe CHATEVAIRE
Monsieur François BON*

*Conseil général des Deux-Sèvres
Monsieur Jean-François FERRON*

est remplacé par

*Conseil départemental des Deux-Sèvres
Monsieur René BAURUEL*

Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise :

Monsieur Dominique SOUCHET est remplacé par Monsieur Romain DUPEYROU

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Représentants des maires du département des Deux-Sèvres :

Monsieur René BAURUEL, Maire de Saint Maixent de Beugné

est remplacé par

Monsieur Gilles BOUJU, Maire de Saint-Laurs

Association vendéenne pour la qualité de la vie :

Monsieur Charles MALLARD est remplacé par Monsieur André BARDIER

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la Commission locale de l'eau est jointe en annexe.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Vendée et des Deux-Sèvres et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Vendée et des Deux-Sèvres, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le **06 JUIL. 2015**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée



Jean-Michel JUMEZ

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 15-DDTM85- 326
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de la rivière Vendée

Composition de la CLE de la rivière Vendée
56 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (28 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :
Madame Claudine GOICHON

Conseil régional de Poitou-Charentes :
Monsieur Emile BRÉGEON

Conseil départemental de la Vendée :
Madame Marie-Josèphe CHATEVAIRE
Monsieur François BON

Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur René BAURUEL

Représentants des maires du département de la Vendée :

Madame Marylène BOURDEAU	Adjointe de Saint Martin des Fontaines
Monsieur Michel SAVINEAU	Maire de Pissotte
Monsieur Patrick GRAYON	Maire de Longèves
Monsieur Claudy RENAULT	Maire de Xanton Chassenon
Monsieur Jean-Claude PETORIN	Maire de Cezais
Monsieur Yves BILLAUD	Maire de Saint Michel le Cloucq
Monsieur Christian CHATELLIER	Maire de Saint Hilaire de Voust
Monsieur Alain CAREIL	Maire de Loge Fougereuse

Représentants des maires du département des Deux-Sèvres :

Monsieur Gilles BOUJU	Maire de Saint-Laurs
Monsieur Jean-Claude MARQUOIS	Adjoint au Maire de Scillé
Monsieur Marcel TALBOT	Conseiller municipal du Busseau

Communauté de communes de la Châtaigneraie :

Monsieur Christian GUENION
Monsieur Olivier BAZIREAU

Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte :

Monsieur Jacques PAILLAT
Monsieur Alain REMAUD
Monsieur Lionel PAGEAUD

Communauté de communes de Vendée, Sèvre, Autise :

Monsieur Pierre GELLE

Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) :

Monsieur Romain DUPEYROU

Syndicat mixte Vendée Eau :

Monsieur Michel BOSSARD

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la forêt de Mervent :

Monsieur Jean-Marie ARNAUDEAU

Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée :

Monsieur Joseph MARTINEAU

Syndicat mixte du parc interrégional du Marais Poitevin :

Monsieur Daniel DAVID

Syndicat mixte du Marais Poitevin, bassins Vendée Sèvre Autizes :
Monsieur Jean-Claude RICHARD

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (14 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée :
Monsieur Philippe DUCEPT

Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres :
Monsieur Christophe LIMOGES

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :
Monsieur Jean-Pierre LE BOURDONNEC

Chambre des métiers de la Vendée :
Monsieur Maurice MILCENT

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques :
Monsieur René GRELIER

Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée :
Madame Catherine SACHOT-PONCIN

Association vendéenne pour la qualité de la vie :
Monsieur André BARDIER

Ligue pour la protection des oiseaux :
Monsieur Marc BLANCHARD

Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent :
Monsieur Serge MEZIERE

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Pays de la Loire) :
Monsieur Mickaël PINEAU

Association Vendée Nature Environnement :
Monsieur Yves LE QUELLEC

Club de canoë-kayak de Fontenay-le-Comte :
Monsieur Jean-Michel BERNARD

Union fédérale des consommateurs de la Vendée (UFC85) Que choisir ? :
Monsieur Robert DUPONT

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et Bocage :
Monsieur Laurent DESNOUHES

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (14 membres)

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
 - le Préfet de la Vendée
 - le Préfet des Deux-Sèvres
 - le Préfet de la région Poitou-Charentes, coordonnateur du Marais Poitevin
 - le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de Loire
 - le Directeur de l'Office national des forêts
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes
 - le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
 - le Directeur-adjoint des territoires et de la mer de la Vendée
 - le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
 - le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
 - le Directeur de l'Etablissement public du Marais Poitevin
- ou leur représentant